



République Française
EXTRAIT DE REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**Instaurant une réglementation de la circulation
4 et 8 rue Saint Jacques pour déménagement**

ARRETE N° 103- 11/08/2024

Le Maire de la commune de Cunlhat

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée en date du 22 juillet 2025 par Madame SAUVE Anne-Marie, Madeleine

Considérant qu'en raison du déménagement 4 et 8, rue Saint Jacques à Cunlhat, il y a lieu de réglementer la circulation, **le 27 août 2025 de 7 h à 13 h 30**

ARRETE

Article 1 : la circulation dans la rue Saint Jacques sera **interdite le 27 août 2025 entre 7 h et 13 h 30 en raison du stationnement d'un camion de déménagement. L'entreprise pourra descendre la rue St Jacques à partir de 13h30 et accéder à la place du marché.**

Article 2 : le stationnement de tous les véhicules sera interdit de part et d'autre sur l'emprise du chantier.

Article 3 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place sous le contrôle du service technique de la commune de Cunlhat.

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cunlhat ainsi qu'à chaque extrémité de la restriction.

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 : Madame Le Maire de la commune de Cunlhat ; M. l'Adjudant-Chef commandant le Groupement de gendarmerie de Cunlhat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cunlhat, le 11 août 2025

Le Maire,

DE VOS Claudine



Notifié, publié le 12 août 2025